

REPUBLIQUE FRANCAISE	

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 11	
Votants : 11	
Pouvoirs : 0	
Pour	11
Contre	/
Abstention	/
Date de convocation :	
24/03/2021	
Date d'affichage :	
12/04/2021	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un,
Le vingt neuf mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

Absents-Excusés :

Messieurs Stéphane BLUM, Bernard PRAIZELIN.

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2021/03/037 : Création de postes pour la saison estivale 2021 pour les Services Techniques

Pour faire face aux contraintes estivales liées à l'entretien des sentiers et des espaces verts, et à l'arrêt maladie prolongé d'un des agents titulaires des Services Techniques, il apparaît nécessaire de recruter des agents polyvalents saisonniers pour renforcer les effectifs des agents des services techniques pour cette saison estivale 2021.

Pour le renfort de l'équipe technique durant la saison estivale (3 postes non permanents à TC):

1/ Grade : Adjoint Technique Territorial (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 01/04/2021 au 31/07/2021

2/ Grade : Adjoint Technique Territorial (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 01/05/2021 au 30/09/2021

3/ Grade : Adjoint Technique Territorial (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 01/05/2021 au 31/10/2021

Il convient également de créer un autre poste saisonnier habituellement ouvert pour le fleurissement :

Grade : Adjoint Technique Territorial (1 poste non permanent à TNC)

Temps de travail : 25 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 01/07/2021 au 31/08/2021

Suite aux incertitudes liées à la crise sanitaire et aux mesures de confinement, les contrats de travail et les recrutements sur ces postes seront adaptés selon les missions autorisées et les besoins de service.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **DECIDE** de créer le poste saisonnier dans les conditions précitées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer les contrats correspondants ;
- **ASSURE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

